

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil**

(Du 26 mai 2014)

**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE****Projet de décret ratifiant le mandat d'objectifs  
confié à l'Université pour la période 2014-2017****Projet de loi portant modification de la loi sur l'Université**

*La commission parlementaire Université mandat d'objectifs,*

composée de M<sup>mes</sup> et MM. Annie Clerc-Birambeau, présidente, Baptiste Hurni, Karim Djebaili, Walter Willener, vice-président, Yann Mesot, Philippe Bauer, rapporteur, Olivier Lebeau, Jean-Frédéric de Montmollin, Claude Guinand, Carol Gehringer et Daniel Ziegler,

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil:*

**Commentaire de la commission**

La commission s'est réunie à trois reprises les 3 juillet, 19 août et 2 septembre 2014. Lors de la première séance, elle est revenue sur le fonctionnement général de l'Université et sur le mandat 2009-2012. Lors de la deuxième, elle a rencontré et a pu poser toutes les questions qu'elle souhaitait à deux des vice-recteurs de l'Université, ainsi qu'à son secrétaire général. Enfin, lors de la troisième, elle a formulé ses réflexions et ses suggestions en ce qui concerne le mandat d'objectifs 2014-2017 et le projet de modification de la loi sur l'Université.

Durant ses travaux, la commission estime avoir reçu du Conseil d'Etat et de l'Université tous les documents et les renseignements souhaités. Elle reprendra ceux-ci en tant que besoin.

M<sup>me</sup> Maire-Hefti, conseillère d'Etat, cheffe du DEF, le secrétaire général et la conseillère stratégique du DEF ainsi que le chef de l'office des hautes écoles et de la recherche ont participé aux travaux de la commission.

**Entrée en matière**

C'est à l'unanimité que la commission est entrée en matière sur le décret ratifiant le mandat d'objectifs confié à l'Université pour la période 2014-2017 et sur le projet de loi portant modification de la loi sur l'Université.

**Discussion générale**

La commission s'est penchée sur la place de l'Université tant dans le paysage des hautes écoles suisses que dans notre canton. Elle s'est aussi demandé s'il était juste de discuter des objectifs de l'Université alors que l'organisation de celle-ci risque d'être modifiée d'ici quelques mois, qu'une loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et qu'un concordat sur les hautes écoles devrait être signé fin 2014.

Elle rejoint toutefois le Conseil d'Etat et l'Université en estimant que les objectifs seront les mêmes quel que soit le cadre légal en vigueur et que le rapport a tenu compte de la nouvelle loi.

La commission a ensuite discuté succinctement du bilan de réalisation des objectifs liés à la période 2009-2012 et ceci d'une manière générale. Elle n'a en outre pas souhaité revenir sur les "affaires" qui ont secoué l'alma mater ces dernières années.

Elle a ensuite abordé les nouveaux mandats, essentiellement sous l'angle de l'atteignabilité des objectifs notamment au regard des contraintes financières et des questions d'organisation et de fonctionnement de l'Université, sans toutefois vouloir empiéter sur les compétences de celle-ci.

En ce qui concerne les questions financières, celles-ci peuvent, selon les propos d'un commissaire, se résumer par la phrase "Développez-vous avec moins de moyen". Un élément a néanmoins particulièrement retenu l'attention de la commission, à savoir le manque de moyen dont se plaint l'Université et le fait que celle-ci ait pu constituer des réserves ces dernières années. Un autre concernait les augmentations prévues de la masse salariale. Sur ces problèmes, les réponses reçues ont satisfait la commission, même si elles ne l'ont pas toujours convaincue.

En ce qui concerne les aspects organisationnels et fonctionnels, la discussion a essentiellement porté sur le nombre idéal d'étudiants à viser et sur le taux d'encadrement, étant précisé que ce dernier dépend aussi bien des considérations financières que de l'attractivité de l'Université et de la qualité de son enseignement. Là aussi les informations données ont répondu aux interrogations des commissaires, même si certains regrettent que les moyens à disposition ne permettent pas d'optimiser notamment le taux d'encadrement.

Estimant qu'il était difficile d'amender les mandats d'objectifs, la commission y a renoncé. Par contre, elle a souhaité émettre quelques réflexions et propositions en lien avec certains mandats et espère que tant le Conseil d'Etat que l'Université suivront ses suggestions. Elle a aussi décidé de soumettre au Grand Conseil un postulat en lien avec l'accès en deuxième année des étudiants en médecine pour les Neuchâtelois.

## **Discussion de détail**

### *Ad mandat 1*

La commission estime que le redéploiement des facultés proposé est justifié. Elle s'inquiète toutefois du devenir de la bibliothèque de la faculté de théologie. Elle espère en particulier que celle-ci ne sera pas démantelée. Elle espère aussi que l'Université maintiendra, malgré la disparition de la faculté de théologie, un enseignement général en la matière et ceci dans le cadre de la faculté des lettres et des sciences humaines.

### *Ad mandat 2*

La commission appuie le développement de l'interdisciplinarité indispensable à la recherche. Elle espère toutefois que la création de centres de compétence se fera non seulement en fonction des enseignants actuels mais aussi avec une vision à long terme assurant la survie du centre, au-delà de la carrière du professeur en titre.

### *Ad mandat 3*

La commission s'interroge sur la réelle nécessité de développer l'enseignement à distance. Faut-il en effet renoncer à l'interaction entre professeurs et étudiants tout en créant un ensemble de compétences cohérent? Elle préférerait que, plutôt que d'innover en la matière, l'Université reste attentive à la question, de manière à ne pas prendre du retard par rapport aux autres universités.

#### *Ad mandat 4*

La commission demande au Conseil d'Etat, par le biais d'un postulat, de négocier avec ses partenaires le nombre de places offertes en deuxième année de médecine, de manière à ce que ce nombre corresponde aux places de stages pratiques offertes dans le canton.

#### *Ad mandat 5*

La commission s'est longuement penchée sur les différences qui existent et qui doivent continuer à exister entre les différentes hautes écoles (universités, hautes écoles spécialisées et écoles polytechniques). Elle tient à ce que l'Université conserve ses compétences spécifiques en matière notamment de recherches fondamentales. Elle souhaite dès lors que le Conseil d'Etat n'utilise pas le terme de convergence entre les hautes écoles mais bien celui de complémentarité, ce qui permettra tout de même également à l'Université d'accéder aux chaînes de financements européens.

#### *Ad mandat 6*

La commission constate que les outils existent déjà en grande partie, ce qui ne nécessitera dès lors pas d'investissements importants de la part de l'Université en la matière. De plus, le développement des indicateurs, même si ceux-ci ne sont pas tout, répond à des contraintes imposées par les organes d'accréditation. Certains commissaires ont toutefois émis des craintes que le développement d'indicateurs n'entraîne une augmentation de l'administration au détriment de l'enseignement.

#### *Ad mandat 7*

Sensible au maintien de l'attractivité de l'Université non seulement en Suisse mais aussi en Europe, la commission demande néanmoins à celle-ci et au Conseil d'Etat de savoir formuler des priorités entre la qualité de l'enseignement et les infrastructures de recherches face au développement des services annexes.

#### *Ad mandat 8*

La commission attend de l'Université, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire quadriennale, de l'autonomisation financière et du contrat de prestation, qu'elle soit plus transparente en ce qui concerne non seulement ses revenus et ses charges, mais aussi sa fortune.

### **Projet de décret ratifiant le mandat d'objectifs confié à l'Université pour la période 2014-2017**

#### **Entrée en matière (art. 171 OGC)**

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

#### **Vote final**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

## **Projet de loi portant modification de la loi sur l'Université**

### **Entrée en matière (art. 171 OGC)**

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

### **Vote final**

Compte tenu du mandat 1 ci-devant et même si c'est, pour certains commissaires, avec un certain regret, la commission propose au Grand Conseil, à l'unanimité des membres présents, d'accepter ce projet de loi tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat. Le rapporteur espère toutefois que ses ancêtres huguenots le lui pardonneront.

### **Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose que le décret ratifiant le mandat d'objectifs confié à l'Université fasse l'objet d'un débat libre et celui portant modification de la loi sur l'Université d'un débat restreint.

### **Postulat déposé (cf. annexe 1)**

Le postulat 14.146, du 18 septembre 2014, "Meilleures chances d'accès à la deuxième année de médecine pour les étudiants neuchâtelois" est accepté par la commission à l'unanimité des membres présents.

### **Autre postulat (cf. annexe 2)**

Par 6 voix contre 3, la commission propose au Grand-Conseil de refuser le postulat du groupe socialiste "Etude d'un Bachelor de médecine".

Neuchâtel, le 18 septembre 2014

Au nom de la commission  
Université mandat d'objectifs:

<i>La présidente,</i>	<i>Le rapporteur,</i>
A. CLERC-BIRAMBEAU	PH. BAUER

18 septembre 2014

**Postulat de la commission Université mandat d'objectif**

**Meilleures chances d'accès à la deuxième année de médecine pour les étudiants neuchâtelois**

La commission demande au Conseil d'Etat d'étudier et, le cas échéant, de mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de garantir une meilleure chance d'accès à la deuxième année d'étude de médecine pour les étudiants neuchâtelois.

*Développement*

Il apparaît aujourd'hui qu'environ 25% des étudiants neuchâtelois accèdent à la deuxième année d'étude, contre environ 35% pour les universités de Lausanne et Genève. Par ailleurs, le canton offre de nombreuses places de formation au lit du patient, bien au-delà des seuls besoins des étudiants neuchâtelois. Il apparaît donc opportun de négocier un nombre plus élevé de places en deuxième année dans les facultés de Genève et Lausanne et de rétablir ainsi une équité intercantonale pour nos étudiants.

Signataire: Annie Clerc-Birambeau, présidente de la commission.

**Postulat du groupe socialiste**

**Etude d'un Bachelor en médecine**

Le groupe socialiste demande au Conseil d'Etat, d'étudier, en étroite partenariat avec le rectorat, la faisabilité du développement des années 2 et 3 du Bachelor de médecine à l'UniNE.

*Développement*

Il demande particulièrement d'établir les coûts que cela engendrerait mais aussi les retombées (étudiants supplémentaires, synergies avec les hôpitaux, etc.) ainsi que la dynamique pour les étudiants à l'issue de la formation (existence d'un goulet d'étranglement des places post-bachelor en médecine dans les universités suisses par exemple).

Signataire: Baptiste Hurni.